Envoyé en préfecture le 14/04/2022
Reçu en préfecture le 14/04/2022
Affiché le
ID : 064-216402321-20220407-DEL2022_3-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GARLEDE-MONDEBAT

SEANCE DU 7 AVRIL 2022

L'an 2022 et le sept avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Eric LAFONTAN, Maire.

Présents : Desclaux Rémi – Duplantier Isabelle — Lacaze Frédéric - Lafontan Eric - - Lalanne Elodie — Rigou Fabrice - Sansous Vincent - Tardy Véronique
Excusés : Dupouy Thierry - Lafontan Sébastien - Maillot Stéphane

Mme Tardy Véronique a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 1er avril 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-3

Objet : Examen et vote du compte de gestion du receveur municipal – Année 2021

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion adressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier de Lescar, receveur de la Commune de Garlède-Mondebat, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a pas eu d'observations,
1er Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021,
2e Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3e Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, par 11 voix pour et 0 abstention:

DECLARE que le Compte de Gestion du Budget de la Commune de Garlède-Mondebat dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier de Lescar, receveur de la Commune de Garlède-Mondebat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 14/04/2022
Reçu en préfecture le 14/04/2022
Affiché le
ID : 064-216402321-20220407-DEL2022_3-BF

Délibération n°2022-3

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

A Garlède-Mondebat,
Le 12.04.2022

Le Maire,
E.LAFONTAN

MAIRIE DE GARLEDE-MONDEBAT
(Pyrénées-Atlantiques)
REPUBLIQUE FRANÇAISE